

PRESIDENCE DU COMITE PREPARATOIRE  
DU IIIe CONGRES EXTRAORDINAIRE DU  
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

-----  
CABINET DU CHEF DE L'ETAT  
-----

DECRET N° 7 9/0 9 9- /PCP3eCCEPCT/CAB

du 26 Février 1979 portant nomination  
des Conseillers au Cabinet Militaire du Chef  
de l'Etat.

LE PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE DU 3e CONGRES  
EXTRAORDINAIRE DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT  
DU CONSEIL DES MINISTRES, CHEF DE L'ETAT,

Vu l'Acte n° 005/PCT/CC du 7 Février 1979 portant fonction-  
nement et organisation des Pouvoirs Publics ;

Vu l'Acte n° 002/PCT/CAP du 5 Février 1979 abrogeant l'acte  
n° 005/PCT du 19 Mars 1977 ;

Vu le Décret n° 77/721 du 23 Décembre 1977 portant réorga-  
nisation du Cabinet du Président du Comité Militaire du Parti,  
Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des  
Ministres et les textes modificatifs subséquents ;

Vu l'Arrêté n° 10242/PCMP/PR-CAB du 23 Décembre 1977 por-  
tant détermination des tâches dévolues aux différents Départements  
du Cabinet du Président du Comité Militaire du Parti, Président de  
la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 77/181 du 22 Avril 1977 fixant les indem-  
nités des fonctions allouées au personnel du Cabinet du Président du  
Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 78/718/PCMP/PR-CAB du 14 Décembre 1978  
portant modification de l'article 6 du Décret n° 77/721/PCMP/PR-CAB  
du 23 Décembre 1977 ;

Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à  
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo,  
notamment en son article 5 ;

Vu l'Ensemble des textes portant nomination des Membres du  
Cabinet du Président du Comité Militaire du Parti, Président de la  
République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

Article 1er. - Les Officiers dont les noms et prénoms suivent sont  
nommés Conseillers au Cabinet Militaire du Chef de l'Etat.

.../...



DEPARTEMENT SECURITE

Lieutenant MBOT Paul en remplacement du Capitaine ENGOBO Bonaventure remis à la disposition du Chef d'Etat-Major Général à l'A.P.N.

DEPARTEMENT DOCUMENTATION

Lieutenant MONGO Joseph (reconduit)

Article 2.- Les intéressés percevront, à ce titre, les indemnités fixées par le Décret n° 77/181 du 22 Avril 1977 susvisé.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 26 FEVRIER 1979



Colonel Denis GASSOU-NGUESSO

AMPLIATIONS :

- CAB..... 6
- MINI DEFENSE..... 1
- MINI FINANCES..... 1
- CHEF ETAT-MAJOR GAL APN 1
- SG AUX FINANCES..... 1
- DB..... 1
- SCE SOLDE..... 2
- JORPC..... 1
- INTERESSES..... 2

